



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-047

PUBLIÉ LE 22 MARS 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2021-03-22-00001 - Arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2021-31 en date du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, chef du service éducation et sécurité routières (2 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-03-22-00001

Arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION
2021-31 en date du 22 mars 2021 portant
délégation de signature à Monsieur Frédéric
FOURNIER, délégué principal du permis de
conduire et de la sécurité routière, chef du
service éducation et sécurité routières



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Coordination
Interministérielle**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SG/COORDINATION 2021-31
EN DATE DU 22 MARS 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR FRÉDÉRIC FOURNIER,
DÉLÉGUÉ PRINCIPAL DU PERMIS DE CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE,
CHEF DU SERVICE ÉDUCATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRES**

Le préfet de la Haute-Loire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ÉTIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU la directive du 23 février 2017 relative à la modernisation de la gestion des déplacements temporaire ;

VU l'arrêté n° INTF1719971A du 21 juillet 2017 portant politique de voyage pour les personnels civils du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION N° 2021-13 du 9 février 2021 portant organisation de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n° 2021-20 en date du 15 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire ;

VU les décisions d'affectations des agents concernés ;

VU la note sur la modernisation de la gestion des déplacements temporaires dans la région Auvergne Rhône-Alpes ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, chef du service éducation et sécurité routières, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

Délégation de signature est également accordée, dans la limite de 5 000 euros TTC, à Monsieur Frédéric FOURNIER, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières »

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Valérie BENZAADA, Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, cheffe du pôle éducation routière, dans la limite de 500 euros TTC, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières » concernant le pôle éducation routière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, la délégation qui lui est donnée est exercée par Madame Sandra GHESTEM, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle sécurité routière, dans la limite de 500 euros TTC, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et éducation routières » concernant le pôle sécurité routière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric FOURNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric GUILHOT, adjoint administratif principal de 2ème classe, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'intérieur, les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait, concernant les frais de missions et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la Préfecture de la Haute-Loire, sur le BOP 207.

ARTICLE 2 :

L'Arrêté N° SG/COORDINATION N° 2020-78 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric FOURNIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le préfet,



Eric ETIENNE